



**Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
de l'association Metaltec Fribourg
du mercredi 13 décembre 2023 à 10h30
Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI), Fribourg**

Présidence :	M. Clerc Stéphane, Clerc Métal Sàrl, Chénens
Présents :	11 personnes selon la liste de présence, représentant 10 voix
Excusés :	9 personnes

Ordre du jour

1. Souhais de bienvenue et ouverture de l'assemblée de Metaltec Fribourg
2. Présentation de la situation
3. Vote sur l'attribution d'un montant pour l'engagement d'une personne à durée déterminée
4. Information sur l'état du chantier des nouveaux ateliers CIE à Villaz-St-Pierre
5. Divers

1. Souhais de bienvenue

Le Président remercie les membres présents de leur participation à cette assemblée générale extraordinaire.

Le président relève que les convocations à l'AG extraordinaire ont été envoyées le 14 novembre 2023 par courrier postal, conformément au délai statutaire.

Nomination des scrutateurs

Compte tenu du nombre de personnes présentes, un seul scrutateur a été désigné en la personne de M. Alexandre Reynaud.

Le président rappelle que lors de votations, seuls les membres ordinaires ayant droit de vote peuvent voter. Les entreprises ayant plusieurs représentants ont droit à une seule voix. Les candidats à l'adhésion à notre association n'ont pas le droit de vote.

Selon l'art. 6.1 des statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des membres présents. Afin de pouvoir déterminer la majorité absolue, les membres votants ont été priés de lever la main. La majorité absolue est de 6 voix

2. Présentation de la situation

La président, M. Stéphane Clerc, présente la situation actuelle et les défis à venir.

Comme vous avez pu le lire dans la convocation, les capacités de nos moniteurs à mener à bien toutes nos missions sont arrivées à leurs limites. Aujourd'hui déjà, leurs implications pour la promotion et la formation dépassent largement leurs cahiers des charges.

Et pour 2024, il y aura en plus :

L'aménagement et le déménagement dans nos nouveaux locaux à Villaz-St-Pierre, l'arrivée du nouveau plan de formation initiale pour les constructeurs métalliques et la création d'une école pour la formation supérieure.

Ces tâches et projets qui arrivent sont à coup sûr très intéressants, mais nécessiteront clairement plus de ressources humaines.

Avec le comité et en accord avec nos moniteurs, nous avons engagé une nouvelle personne qui remplacera Thierry Charrière dès le 1er janvier 2024. Il s'agit de Christophe Oberson qui n'a malheureusement pas pu venir. Pascal Broch deviendra alors moniteur responsable des CIE.

Pour mener à bien les tâches de gestion de projets autour de la formation et de la promotion, nous proposons l'engagement de Thierry Charrière par un contrat à durée déterminé à 100% jusqu'à fin juillet, puis à 50% jusqu'à fin décembre.

Cette proposition vise à atteindre l'un de nos buts selon l'article 2.3 nos statuts, à savoir : notre association prend toutes les initiatives nécessaires pour promouvoir le métier, assurer la formation professionnelle et la formation continue.

Le financement de ce nouveau poste a été analysé par notre secrétaire patronale et validé par le comité. Les fonds en réserve permettent de garantir ce financement pour l'année 2024.

L'assemblée extraordinaire de ce jour est convoquée pour permettre la validation de cette proposition et son inscription dans le budget 2024 de l'association.

Le budget global sera présenté à l'AG ordinaire qui se déroulera au printemps prochain.

Le président passe la parole à **M. Thierry Charrière, responsable des cours interentreprises :**

Monsieur Charrière attire l'attention sur le fait qu'actuellement, ce sont les responsables des cours interentreprises (CIE) qui mettent à disposition les ressources nécessaires pour promouvoir la profession, comme cela est décrit dans les statuts au point 2.3. Outre leur mission, le système de milice montre clairement ses limites, tant en termes de ressources que de manque de disponibilité et de flexibilité.

L'ouverture d'un poste supplémentaire à 100% du 1^{er} janvier 2024 au 31 juillet 2024 et à 50% d'août à décembre 2024, permettra de définir clairement un responsable de projets. Cette nomination permettra également de professionnaliser la fonction, d'offrir plus de flexibilité, d'augmenter l'efficacité et enfin de clarifier la situation pour les partenaires en leur permettant d'avoir un seul interlocuteur.

L'objectif de toutes les mesures et actions envisagées doit être de réduire la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Le responsable des cours interentreprises, M. Charrière, mentionne les défis à relever dans les années à venir, tels que le maintien ou l'augmentation du nombre d'apprentis, l'amélioration de la qualité de la formation et de la formation continue et la coordination des efforts au niveau cantonal, romand ou national.

M. Charrière présente une liste des projets déjà réalisés à ce jour, tant du côté de la formation (CIE+, cours de préparation aux examens de fin d'apprentissage, cours de soudage Frimeca et externes, certifications de soudage EN9606-1 ou encore les CIE pour les recycleurs) que du côté de la promotion (Start ! Forum des métiers, journées de découverte, tests d'aptitude, Info-Métiers ou encore la sélection romande pour les SwissSkills).

Quant aux projets déjà en cours, M. Charrière évoque les nombreux défis à relever pour 2024, comme le déménagement des cours interentreprises à Villaz-St-Pierre et l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance pour la profession de constructeur métallique CFC, avec des changements importants.

De plus, il mentionne la participation à des groupes de travail, notamment en lien avec la formation professionnelle supérieure en Suisse romande, le groupe d'auteurs MEBAL et le groupe de travail en lien avec les cours interentreprises au niveau d'AM Suisse.

Enfin, M. Charrière fait part à l'assemblée d'idées de projets, dont certains auraient dû être achevés depuis longtemps (traduction des supports de cours). Les projets à venir sont :

- Passeport vacances
- Offre de formation pour la certification professionnelle pour adultes (art. 32)
- Promotion, coordination auprès des CO et écoles
- Promotion, coordination auprès des classes d'intégration
- Concept de stage pour les entreprises
- Coaching pour les entreprises formatrices
- Traduction de supports de cours
- Coordination romande de la formation et promotion
- Représentation auprès des partenaires

Il reste à noter que, selon l'analyse d'une entreprise de communication, les stages en entreprise sont un élément déterminant dans le choix de la profession d'une jeune personne.

Le président passe la parole à la secrétaire-caissière **Madame Simonet** afin de présenter la situation au niveau des finances :

Mme Simonet explique afin de pouvoir engager une personne complémentaire à 100% un budget de CHF 130'000, charges y comprises, est nécessaire. Dans le cas concret l'implication financière maximale se compose comme suit :

01.01.2024 – 31.07.2024: 100%	→ CHF 75'833.33
01.08.2024 – 31.12.2024: 50%	→ CHF 37'916.66
	= CHF 113'750.00

Pour financer ce poste supplémentaire, deux options de financement sont envisageables :

Soit le fonds de formation professionnelle est dissous (CHF 194'000, selon le bilan de 2022), soit il est nécessaire d'utiliser les recettes courantes pour le financer.

L'objectif pour 2025 serait que certains projets s'autofinancent (par exemple par la participation de Metaltec Romandie et AM Suisse). En outre, le développement d'actions de promotion devrait être un objectif important.

Le comité propose à l'assemblée générale d'utiliser le fonds pour la formation professionnelle. Les projets à venir, décrits ci-dessus par M. Charrière, sont clairement liés au développement de la formation professionnelle.

C'est pourquoi le comité demande à l'assemblée générale une délégation de compétence pour gérer le contrat de M. Thierry Charrière en fonction du tournus des projets en cours. Si ce poste supplémentaire devait être refusé, cela nécessiterait une AG extraordinaire en fin d'année afin de pouvoir approuver la prolongation du contrat.

En réponse à la question de M. Giroud sur le pourcentage de M. Charrière à partir de 2025, le président a répondu qu'il serait de 50 à 60% en fonction des mandats et projets en cours.

M. J.-Y. Schnetzler a fait remarquer, en lien avec l'autofinancement, que l'association faîtière AM Suisse avait bloqué, il y a une dizaine d'années, un montant d'environ 60 000 CHF pour le financement de la traduction du support de cours. Il a également suggéré de se renseigner auprès de Metaltec Romandie, qui devait être au courant de cette décision.

M. Charrière a indiqué que cette information était un bon exemple du fait que la nomination d'un chef de projet permettrait de mieux canaliser et de centraliser les informations. Actuellement, les différents partenaires de la formation professionnelle disposaient de différents niveaux d'information.

M. Pilloud attire l'attention de l'assemblée sur le fait qu'avant d'utiliser le fonds pour la formation professionnelle, il convient de clarifier si celui-ci peut réellement être utilisé aux fins proposées.

Réponse post-AG : ce fonds a été alimenté de CHF 100'000.00 au 31.12.2011, en raison d'un courrier reçu de l'USM exigeant l'utilisation de ces montants pour le perfectionnement professionnel. Depuis 2011, l'association Metaltec Fribourg, ainsi que l'association des CIE, ont largement contribué à la mise sur pieds du perfectionnement professionnel (cours de soudure, certifications de soudage EN9606-1, CIE+, etc.).

3. Vote sur l'attribution d'un montant pour l'engagement d'une personne à durée déterminée

Le président, M. Stéphane Clerc, ouvre le vote sur l'engagement temporaire d'une personne.

L'engagement temporaire de M. Charrière, conformément à la présentation, a été **approuvé à l'unanimité**.

Le financement par le fonds de formation professionnelle a également été **approuvé à l'unanimité**.

Enfin, la délégation de compétences au comité afin de pouvoir prendre une décision en fin d'année sur le renouvellement du contrat de M. Charrière a été **approuvé à l'unanimité**.

4. Information sur l'état du chantier des nouveaux ateliers CIE à Villaz-St-Pierre

Monsieur Charrière informe les membres sur le choix des matériaux pour (photos) ainsi que sur l'avancement des travaux.

Afin de pouvoir faire le meilleur choix, différents ateliers des cours interentreprises ont été visités. Tant le choix que la disposition des postes de travail ou encore la luminosité ont été observés.

En réponse à la question d'un membre sur le maintien des délais, il ressort que, selon l'ACPC, les délais seront respectés sur le chantier. M. Charrière informe que pour pouvoir respecter les délais du côté de l'association, les entreprises mettront à disposition des apprentis de troisième et quatrième année pour réaliser des travaux.

Les ateliers étant situés au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment, l'association a moins de contraintes de planification liées au déménagement imposées par l'Association du Centre professionnel cantonal (ACPC) ou par les différentes entreprises impliquées dans le chantier. Le déménagement aura donc lieu entre juin et août 2024.

Il reste que l'organisation et les informations disponibles contribuent à une meilleure planification grâce à un bon réseau avec les acteurs qui ont participé à cette construction.

5. Divers

La secrétaire-caissière rappelle que l'AG aura lieu le 2 mai 2025 à Sugiez, dans le district du lac.

Etant donné que la parole n'est plus demandée, le président clôt l'assemblée à 11h30 Elle est suivie d'un apéro dinatoire dans les ateliers des cours interentreprises.

Metaltec Fribourg



Laura Simonet
Secrétaire patronale



Anne-Catherine Schuwey
Assistante administrative

Fribourg, le 13 décembre 2023